

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne suite à réussite à examen professionnel

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE ;

VU les lois n° 83-634, 84-53 modifiées respectivement du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984, notamment l'article 39 de cette dernière ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et particulièrement les articles 8, 12, 27 et 28,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 7 quotas de recrutement sont satisfaits.

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2024 :

JOUVE Frédérique	Cté de communes des RIVES DU HAUT ALLIER
PAYS Guylaine	Cté d'agglomération du PUY EN VELAY
PERBET Véronique	Cté d'agglomération du PUY EN VELAY

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly St Marcel, le 20 juin 2024.



Le Président,
Michel CHAPUIS

AR Prefecture

043-284300027-20240620-202410-AR
Reçu le 20/06/2024